

Chapitre 5

Marqueurs de modalité épistémique et calcul des valeurs modales : sémantique de « savoir que »

Laurent GOSSELIN
Université de Rouen Normandie
Dylis, EA 7474

INTRODUCTION

Le linguiste qui aborde la question des modalités se trouve inévitablement confronté à la tradition logico-philosophique de la logique modale. Bien que les deux perspectives poursuivent des objectifs différents et que leurs champs d'application ne se recouvrent pas exactement (la tradition linguistique accorde une place essentielle aux modalités bouliques, appréciatives et axiologiques, que la logique modale ignore encore largement), il est des secteurs où l'intersection est trop manifeste pour pouvoir être négligée. C'est tout particulièrement le cas des constructions à valeur épistémique en « *savoir que* »¹. Deux types d'attitudes, radicalement opposés, peuvent être observés : la sémantique formelle considère que la logique modale fournit un métalangage et un système explicatif qui s'imposent à l'analyse linguistique ; la linguistique énonciative (voir Franckel et Lebaud 1990) choisit d'ignorer la logique modale, récusant toute confusion entre la signification linguistique et les inférences logiques.

Nous avons, après d'autres (en particulier Martin 1987), opté pour une voie intermédiaire. Nous prenons appui sur ce que nous considérons comme des acquis de la logique modale épistémique

1. Ces constructions avec complétive conjuguée ont un fonctionnement sémantique très différent des constructions en « *savoir si* » (Milner 1978, p. 119-120, Culioli 1990, p. 131 sq., Égré 2004 chap. 5, 2008), « *savoir qui, quand, où, pourquoi ...* » (Enjalbert 1989) ou encore « *savoir Vinf* » (Vatrican, ce volume).

concernant les inférences valides que l'on peut tirer des énoncés en « *savoir que* », mais nous cherchons à en proposer des explications proprement linguistiques. Car nous allons voir que les axiomes de la logique épistémique, tels qu'ils sont interprétés, aujourd'hui, dans le cadre de la philosophie de la connaissance, ne peuvent rendre compte de façon satisfaisante des données langagières.

1. L'APPORT DE LA LOGIQUE ÉPISTEMIQUE

1.1. Les inférences valides

Les recherches en logique épistémique qui ont été appliquées à la linguistique par Martin (1987)² ont permis d'établir les oppositions suivantes, concernant les inférences valides que l'on peut dériver des énoncés comportant des verbes épistémiques suivis d'une complétive :

a) Différences entre « *savoir que* » et « *croire que* » :

Outre le fait que « *Je sais que* » ne supporte pas la négation, alors que « *Je crois que* » l'accepte sans difficulté :

- (1) ?* Je ne sais pas que p
- (2) Je ne crois pas que p

p se laisse inférer des énoncés comportant « *savoir que p* », mais non de ceux qui contiennent « *croire que p* » :

- (3) a. Il sait que p
b. Il ne sait pas que p
c. Je sais que p } $\Rightarrow p$
- (4) a. Il croit que p
b. Il ne croit pas que p
c. Je crois que p } $\not\Rightarrow p$.

À partir des énoncés en « *savoir que* », mais non de ceux en « *croire que* », on infère « *Je sais que p* » :

- (5) a. Il sait que p
b. Il ne sait pas que p } \Rightarrow Je sais que p

2. Cf. Martin (1987, p. 43-64), qui s'appuie sur Hintikka (1962) et Gardies (1979, p. 107-140).

- (6) a. Il croit que p
b. Il ne croit pas que p } \neq Je sais que p.

b) Différences entre « *Je sais que* » (usage « direct ») et « *Il sait que* » (usage « oblique »³) :

Aux exemples (5a), (5b) ci-dessus, on oppose :

- (7) Je sais que p \neq Il sait que p.

Martin (1987 : 46) montre que de l'énonciation de « p », on infère « *Je sais que p* », mais non « *Il sait que p* » :

- (8) a. p \Rightarrow Je sais que p
b. p \neq Il sait que p

« *Je sais que p* » est récursif, à la différence de « *Il sait que p* » :

- (9) a. Je sais que p \Rightarrow Je sais que je sais que p
b. Il sait que p \neq Il sait qu'il sait que p.

On peut, par exemple dire d'un chien « qu'il sait que son os est dans son panier » sans que cela implique que ce savoir soit conscient (i.e. qu'il sache qu'il le sait). En revanche, de « *Il sait que p* » on peut inférer que « *Je sais qu'il sait que p* », mais il est évidemment exclu de tirer « *Il sait que je sais que p* » de « *Je sais que p* » :

- (10) a. Il sait que p \Rightarrow Je sais qu'il sait que p
b. Je sais que p \neq Il sait que je sais que p.

On observe encore que si de « p » ou de « *Il sait que p* », on obtient « *Je sais que p* », on ne peut pour autant inférer « *Je savais / saurai que p* » :

- (11) a. Pierre sait que p \Rightarrow { Je sais que p
Je sais que Pierre sait que p
- b. Pierre sait que p \neq { Je savais/saurai que p
Je savais/saurai que Pierre sait que p

3. On reprend ici la terminologie de Martin (1987) qui ne parle d'usage direct que pour désigner les emplois à la première personne du présent de l'indicatif.

Signalons enfin que si un individu sait que p , il est impossible qu'un autre sache que non p .

1.2. Les principes de la logique épistémique

Pour rendre compte de ces inférences, la logique épistémique propose deux axiomes spécifiques, auxquels est généralement adjoint un principe concernant les rapports entre connaissance et assertion.

Les deux axiomes sont les suivants :

(12) Axiome de vérité (dit « axiome T ») :

$Sxp \Rightarrow p$ [si un sujet x sait que p , alors p est vraie]

(13) Axiome d'introspection positive (dit « axiome 4 ») :

$Sxp \Rightarrow SxSxp$ [si x sait que p , alors x sait qu'il sait que p].

L'adoption ou non de ce dernier axiome détermine le choix du système modal (selon la classification de Lemmon et Scott 1977)⁴ : **T** ou **S4**. Ainsi l'exemple (9a) relève d'une logique de type **S4** (qui admet à la fois les axiomes T et 4), mais (9b) du système **T** (qui admet l'axiome T mais refuse 4).

Pour dériver l'inférence (8a), il faut ajouter à ces axiomes un principe de philosophie du langage (dont l'origine est ordinairement attribuée à Moore 1962, p. 277), présenté sous le nom de « principe d'implication de connaissance de l'assertion » par Williamson (2000) :

(14) « On ne doit affirmer que p que si l'on sait que p » (cf. Engel 2007, p. 58).

1.3. Interprétation philosophique des axiomes épistémiques

Ces deux axiomes de la logique épistémique ont été discutés dans le cadre de la philosophie de la connaissance. L'axiome T (cf. 12) est généralement expliqué à partir de l'interprétation contemporaine de la conception platonicienne de la connaissance (Platon *Théétète* 201, Ayer 1956, p. 34, Chilsom 1957, p. 16) selon laquelle :

4. Pour un aperçu de cette classification des systèmes épistémiques sur la base des axiomes qu'ils adoptent, cf. Hendricks & Symons (2009).

- (15) S sait que p si et seulement si
- i) S croit que p (*condition de croyance*)
 - ii) p est vrai (*condition de vérité*)
 - iii) p est justifié (*condition de justification*).

Cette conception, qui se retrouve également chez Kant (16a) ou chez un logicien contemporain comme Gardies (16b), est résumée d'une formule par Engel (16c) :

- (16) a. *Savoir* : « assentiment issu d'un fondement de connaissance qui est suffisant aussi bien objectivement que subjectivement » (Kant, *Logique IX*).
- b. « (...) la vérité de la proposition sue est telle non seulement pour le monde de la connaissance du sujet ou, si l'on préfère, pour celui de sa représentation, mais encore dans le monde réel où se trouve le sujet qui connaît. » (Gardies 1979, p. 111).
- c. « savoir a une face interne, la croyance, et une face externe, la vérité » (Engel 2007, p. 25).

Si l'axiome T fait l'objet d'un consensus philosophique assez général, il n'en va pas de même pour l'axiome 4 (d'introspection positive, cf. 13), vis-à-vis duquel deux attitudes s'opposent nettement : l'*Internalisme* (représenté, entre autres, par le cartésianisme) admet ce principe et considère que « savoir c'est savoir que l'on sait » (Engel 2007, p. 33). A l'inverse l'*Externalisme* le rejette et considère que le savoir peut fort bien être inconscient (c'est la position des théories de l'Inconscient, ainsi que de celles qui attribuent des connaissances « propositionnelles » aux animaux).

2. CRITIQUE LINGUISTIQUE

Examinons, du point de vue linguistique, l'applicabilité de ces principes et de leur interprétation philosophique.

2.1. Le principe d'implication de connaissance

Le principe d'implication de connaissance de l'assertion (Williamson 2000) paraît relever directement de la pragmatique et pouvoir être considéré comme une formulation alternative de la maxime de qualité de Grice générant une implicature conversationnelle à chaque fois qu'un contenu est asserté. On peut rendre compte de ce mécanisme au moyen du principe suivant :

- (17) En assertant p, le locuteur se présente comme sachant que p :
 ASSERTxp => Sxp (où x désigne le locuteur de l'assertion).

2.2. L'axiome T

Certains auteurs ont cru pouvoir transposer directement l'interprétation philosophique de l'axiome T dans le champ linguistique, considérant que « *savoir que* », tout comme ce qui constitue, selon eux, le véritable savoir, impliquait la vérité objective de la proposition sue, par opposition à « *croire que* » qui exprime une croyance simplement subjective :

- (18) a. « Alors que l'objectivité du savoir autorise la coïncidence des deux univers (*Il sait que p* présuppose *Je sais que p*), le croire, par sa subjectivité, impose une certaine distance. » (Martin 1987, p. 54).
 b. « En fait, je ne « sais » p que si ma croyance que p se fonde sur la vérité même de p. » (Ducrot & Carel 2006, p. 228).

Brunot (1922) avait cependant déjà souligné la compatibilité de « *savoir que* » avec des complétives exprimant un jugement subjectif :

- (19) « Les subordonnées qui suivent contiennent soit une certitude, soit une possibilité, une incertitude, un doute, une improbabilité : **je sais** [...] que la maladie **était grave**, qu'elle **serait sans doute** devenue mortelle. » (Brunot 1922, p. 528).

À quoi l'on peut ajouter les exemples suivants (dans lesquels la complétive renvoie à une vérité subjective, épistémique ou appréciative) :

- (20) a. « Vous *saviez* cependant que les Prussiens étaient les plus nombreux et que *probablement* ils seraient vainqueurs ! » (E. Gaboriau, *La corde au cou*, Labyrinthes, éd. 2004, p. 393)
 b. « Il *savait* qu'à eux deux ils ne pourraient *peut-être* pas faire grand chose » (Ellis Peters, *Le capuchon du moine*, trad. S. Chwat, 10/18, p. 111)
 c. « Oh! oui, dit Merle, je *sais* que c'est la femme *la plus belle* que j'aie jamais vue ! » (Balzac, *Les chouans*, II, 1).

Tout ceci montre que, dans le champ linguistique, l'axiome T ne doit pas être interprété comme renvoyant à la vérité objective de p, mais simplement à la *facticité* du prédicat « *savoir que* », à condition toutefois que la factivité soit conçue non en termes référentiels de

renvoi à un fait⁵, mais, au plan énonciatif, comme une forme de présupposition : « *savoir que* » est un prédicat factif qui présuppose la prise en charge par le locuteur du contenu de la complétive.

2.3. L'axiome 4

Le linguiste ne peut se permettre de convoquer, comme le logicien, tel ou tel système modal (**T** ou **S4**) ou de choisir, comme le philosophe, entre Externalisme et Internalisme : il doit proposer une analyse qui rende compte à la fois des inférences (9a) et (9b) et qui explique leur différence. Pour ce faire, l'axiome 4 ne peut correspondre à ce dont il a besoin. En revanche, l'extension du principe (17) aux contenus propositionnels éventuellement modalisés, peut fournir une solution :

- (21) En assertant un contenu propositionnel éventuellement modalisé, le locuteur se présente comme sachant ce contenu :
ASSERT_x(Mod)p => S_x(Mod)p (où x désigne le locuteur de l'assertion).

Ainsi de l'assertion de « *Je sais que p* », on conclut, en vertu du principe (21), que le locuteur communique « *Je sais que je sais que p* ». Mais, dans la mesure où ce principe pragmatique ne concerne que le locuteur au moment de l'énonciation, on ne saurait inférer qu'il veut communiquer ni « *Il sait que je sais que p* », ni « *Je savais que je sais/saurais que p* ». Reste que ce dispositif ne permet pas encore d'expliquer la différence entre (5a,b) et (7).

2.4. Limites de la sémantique vériconditionnelle

En vertu de l'axiome T (S_xp => p) et de l'implicature liée au principe d'implication de connaissance de l'assertion (ASSERT_xp => S_xp), « p » et « *je sais que p* », dès lors qu'elles sont assertées, sont équipollentes (S_xp <=> p). Dans une sémantique vériconditionnelle, elles sont tenues pour sémantiquement équivalentes (Descombes 2004, pp. 195-196), or on sait qu'elles ont des « fonctions communicatives fondamentalement différentes » (Vet 1994, p. 65). Une analyse linguistique adéquate de ces constructions doit pouvoir expliquer, outre les inférences légitimes que l'on peut tirer des énoncés qui les comprennent, les divers emplois de ces énoncés dans le discours.

5. Certains auteurs utilisent indifféremment les expressions « *factive / factual predicate* » pour désigner les prédicats qui introduisent la référence à des faits ; cf. Bernd (1991), Peltola (2011, p. 28).

3. LE MODÈLE PROPOSÉ

Ces observations critiques nous conduisent à formuler quelques propositions explicatives dans le cadre de la Théorie Modulaire des Modalités linguistiques (Gosselin 2010).

3.1. La Théorie Modulaire des Modalités

Cette théorie se donne pour objet de traiter les modalités au sens large (au sens de Brunot 1922 et Bally 1932), qui englobent à la fois les valeurs modales des lexèmes (par exemple, la valeur axiologique de *assassiner*), les grammèmes marqueurs de modalité (comme les semi-auxiliaires et les adverbes modaux), mais aussi les modalités pragmatiquement inférées. Dans cette perspective, la modalité apparaît comme une catégorie fondamentalement hétérogène, présentant divers aspects syntaxiques, sémantiques, et pragmatiques. Pour modéliser cette hétérogénéité, la TMM met en œuvre un formalisme informatique de type « orienté-objet », qui consiste à considérer chaque modalité comme un objet (noté $\text{mod}_{i,j,k\dots}$) auquel sont systématiquement associés neuf paramètres (ou attributs), lesquels sont susceptibles de prendre différentes valeurs. Soit les neuf paramètres distingués (cf Gosselin 2010, pp. 57-142) :

Paramètres conceptuels [définissent des catégories et des valeurs modales] :

- I : instance de validation [distingue les modalités objectives, subjectives ou institutionnelles]
- D : direction d'ajustement [oppose les mod. à valeur descriptive aux mod. à valeur injonctive]

[ces deux premiers paramètres définissent des catégories modales : aléthique, épistémique, appréciative, axiologique, déontique et boulique]

- F : force de la validation [précise la valeur à l'intérieur d'une catégorie, par ex. *probable* ou *certain* pour l'épistémique]

Paramètres fonctionnels [rendent compte du fonctionnement de la mod. dans l'énoncé]

structuraux :

- N : niveau dans la hiérarchie syntaxique
- P : portée dans la structure logique

énonciatifs :

E : engagement du locuteur [marque le degré de prise en charge par le locuteur]

R : relativité [indique la relation éventuelle de la mod. à des éléments contextuels]

T : temporalité [recouvre les caractéristiques aspectuo-temporelles de la mod.]

Métaparamètre [indique si la valeur des autres paramètres a été obtenue par marquage linguistique ou par inférence] :

M : marquage

Ainsi le fait qu'une modalité (notée mod_i) exprime un jugement subjectif, par exemple, sera noté comme suit : « I (mod_i) : subjectivité » ; ce qui se lit : la valeur de l'instance de validation de la modalité mod_i est la subjectivité (par opposition au réel ou à l'institution, qui caractérisent respectivement les modalités aléthique et déontique).

À tout énoncé se trouve associée une structure modale, qui comprend un certain nombre de modalités reliées entre elles par des relations logiques. Chacune de ces modalités est pourvue de ses neuf paramètres, auxquels sont assignées des valeurs particulières. Le calcul de cette structure modale et des valeurs des paramètres est effectué par un système de règles (dont l'architecture est modulaire). Dans ce système, les règles sont susceptibles de remplir deux rôles distincts : créer une modalité ou assigner une valeur à un paramètre. Elles se répartissent en deux grandes catégories : les « règles d'entrée », qui prennent pour entrées des lexèmes, grammèmes ou constructions présents dans l'énoncé, et les « métarègles », qui prennent pour entrées des valeurs de paramètres déjà calculées.

3.2. Propositions d'analyse : les règles d'entrée

On admet, à la suite de Pietrandrea (2010), que les constructions (au sens des grammaires de construction, cf. Goldberg 2010) peuvent servir d'entrées pour calculer des structures modales. Ainsi les constructions de type syntaxique « V que p » vont se voir associer systématiquement, au plan sémantique, une structure modale de la forme

(22) mod_i (mod_j (Pred (arg.)))

où mod_i est une modalité extrinsèque qui correspond au verbe de la principale, et mod_j une modalité intrinsèque au lexème prédicatif (Pred)

de la complétive. Cette structure exprime *grosso modo* « un jugement (mod_i) sur un jugement (mod_j) ». Dans ce cadre, le choix du verbe de la principale va servir à spécifier certaines valeurs des paramètres des modalités mod_i et mod_j. Plus précisément, on considère que *savoir* et *croire* contraignent les valeurs des paramètres conceptuels I, D et F de mod_i pour donner à cette modalité une valeur épistémique positive. Mais ils affectent aussi la valeur du paramètre fonctionnel E de mod_j, et c'est en cela qu'ils diffèrent : *savoir* impose que le locuteur prenne en charge (accorde) mod_j (la validation du contenu de la complétive), alors que *croire* indique que le locuteur ne la prend pas en charge (il s'en dissocie⁶). Soit, sous forme graphique :

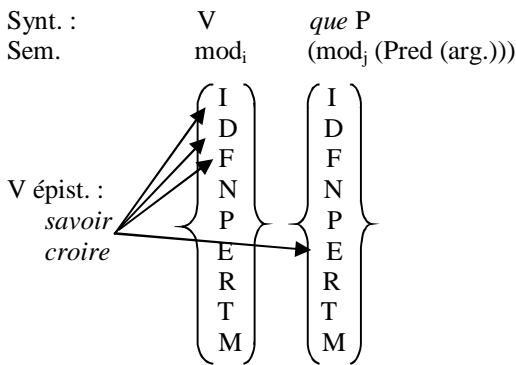


Figure 1 : contraintes exercées par les verbes épistémiques

On obtient ainsi les structures modales représentées dans la figure 2 *infra*. Ce lien de prise en charge correspond à un traitement énonciatif de la factivité. Dire que « *savoir que* » est factif revient à dire qu'il indique que le locuteur (l₀) accorde la modalité intrinsèque au prédicat, autrement dit, qu'il présuppose le contenu de la complétive sans que cela implique aucunement qu'elle réfère à un fait objectif.

6. Sur les relations de prise en charge, cf. Nølke (1994, p. 150), Dendale et Coltier (2005). La prise en charge recouvre les liens d'*association* (assertion) et d'*accord* (présupposition). La non prise en charge correspond au lien de *dissociation*. Ces liens relient la modalité au « locuteur de l'énoncé (l₀), qui, n'ayant d'existence que dans le *hic et nunc* énonciatif, assume la responsabilité (modale) de l'énoncé » (Kronning 2009, p. 101).

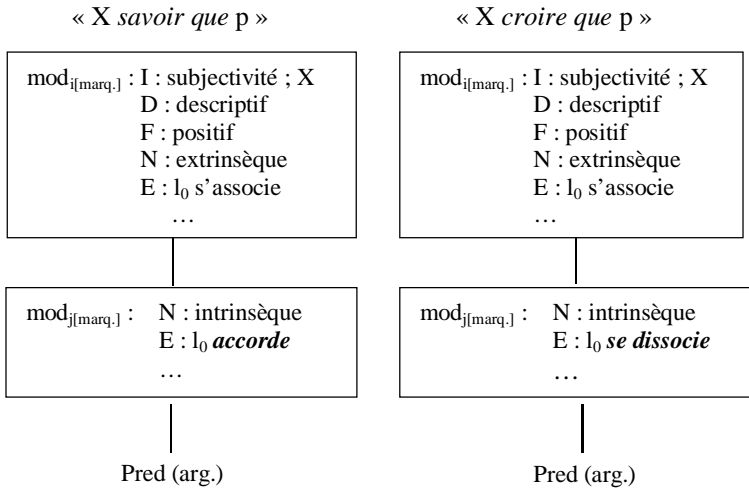


Figure 2 : structures modales résultant des règles d'entrée

3.3. Propositions d'analyse : la métarègle de présomption de sincérité

À ces règles d'entrée s'ajoute une métarègle inférentielle dite de « présomption de sincérité » qui conduit à construire une modalité subjective à valeur positive et à temps présent lorsque le locuteur (qu'il s'agisse du locuteur de l'énoncé (l₀) ou de celui d'un discours rapporté) prend en charge (s'associe ou accorde) une modalité (paramètre E). Autrement dit, on admet, par défaut, qu'un locuteur ne prend en charge une modalité que s'il y croit, au moins au moment où il l'énonce. L'application de cette métarègle à la structure associée à « savoir que » l'enrichit de la façon suivante (qui fait apparaître une modalité mod_i qui n'est pas générée dans les structures en « croire que », puisque, dans ce cas, le locuteur ne prend pas en charge mod_j) :

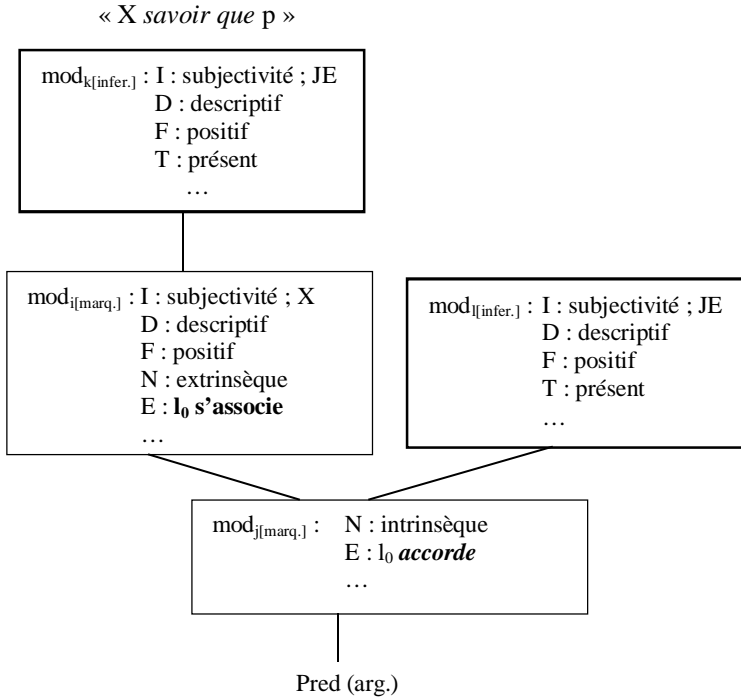


Figure 3 : structure modale enrichie par la métarègle

3.4. Explication des données

Ce dispositif permet d'expliquer assez simplement toutes les données présentées au § 1.1 :

- « p » correspond à la prise en charge de la modalité intrinsèque à Pred (arg.) par l₀ ;
- les modalités subjectives inférées sur la base de la prise en charge de la modalité par le locuteur (mod_k et mod_i) sont exprimables au moyen de l'expression « je sais que » (première personne du présent), puisqu'elles articulent la subjectivité individuelle du locuteur (*je*), une validation positive (la croyance), le temps présent et la prise en charge de la modalité sur laquelle elles portent (trait spécifique de « savoir que »).

Illustrons ce fonctionnement au moyen de l'analyse de l'exemple (11a). De « Pierre sait que p » (qui correspond à la fig.3), on infère p par la règle de présupposition liée à la factivité de *savoir* : le locuteur accorde la modalité intrinsèque au prédicat de la complétive (mod_j). De p, ainsi présupposée, on dérive (par application de la métarègle de

présomption de sincérité) que le locuteur se constitue comme instance de validation d'une modalité épistémique positive (mod_i) portant sur p . Or cette modalité qui affecte p se laisse exprimer par la formule « *Je sais que p* ». De la même façon, on infère une modalité épistémique positive portant sur la modalité (mod_i) exprimée par « *Pierre sait que* ». Cette modalité inférée (mod_k) est exprimable à son tour par l'expression « *Je sais que (Pierre sait que)* ». On voit simultanément pourquoi les inférences données en (11b) ainsi qu'en (7) ne sont pas valides : le temps des modalités inférées par la métarègle est nécessairement le présent et l'instance de validation correspond toujours à la première personne du singulier (qui représente le locuteur).

CONCLUSION : AVANTAGES DE L'ANALYSE PROPOSÉE

L'analyse proposée présente divers avantages par rapport à l'utilisation de la logique épistémique :

- l'axiome T, qui impliquait la vérité objective de la complétive, est remplacé par une règle d'entrée qui correspond à une interprétation énonciative de la factivité comme présupposition : le locuteur accorde la modalité intrinsèque au prédicat de la complétive, ce qui revient à dire qu'il en présuppose la validité ;
- on évite l'axiome 4, en élargissant le principe d'implication de connaissance (reformulé comme métarègle inférentielle) aux contenus éventuellement modalisés (i.e. aux modalités extrinsèques et intrinsèques) et aux contenus assertés ou présupposés (i.e. aux modalités prises en charge par un lien d'association ou d'accord) ;
- on explique ainsi pourquoi la récursivité de « *savoir que* » est limitée à l'usage direct (voir l'analyse des ex. 11a,b) ;
- on n'a plus à considérer « p » et « *je sais que p* » comme des formulations équivalentes : dans le premier cas, le locuteur affirme p (il s'associe à la modalité intrinsèque au prédicat), dans le second il présuppose p (il accorde la modalité intrinsèque).

Par rapport aux théories du présupposé ou du préconstruit associés à « *savoir que* » (Franckel et Lebaud 1990 : 92), qui ne recourent pas aux axiomes de la logique épistémique, nos propositions offrent l'avantage de rendre compte de l'ensemble des inférences légitimes (on obtient des résultats comparables à ceux de la logique épistémique, par d'autres moyens), ce qui peut s'avérer décisif pour des applications en TAL (extraction d'informations, raisonnement automatique). Mais cela permet aussi d'expliquer certains usages en discours, qui dépendent de

fonctionnements inférentiels. Ainsi, on rencontre souvent l'expression « *tout le monde sait que p* », qui fonctionne soit comme argument d'autorité, soit pour ridiculiser l'ignorance de l'interlocuteur. On trouve aussi, dans ce type d'emploi, les tours « *qui ne sait que p ?* » et « *chacun sait que p* », mais non « *les gens savent que p* », sauf avec des éléments contextuels supplémentaires « *en Libye, les gens savent bien que ...* » et avec une visée discursive toute différente. Cela s'explique si l'on reconnaît que toute expression du type « *X sait que p* » implique « *je sais que p* ». De « *tout le monde sait que p* » on infère *p* (factivité) et de *p*, « *je sais que p* » (métarègle de présomption de sincérité), ce qui ne pose aucun problème puisque le locuteur est inclus dans « *tout le monde* ». De « *les gens savent que p* » on infère, de la même manière, *p* puis « *je sais que p* », ce qui, cette fois pose problème puisque « *je* » n'est, comme le montre Schnedecker (2012), pas inclus dans « *les gens* » (c'est pourquoi l'on entend souvent des énoncés comme « *les gens sont bêtes / bizarres, etc.* »). En vertu de la loi d'exhaustivité (Ducrot) ou de la maxime de quantité de Grice, on est même conduit à penser que si le locuteur dit « *les gens + Prédicat* », c'est qu'il considère que le prédicat ne s'applique pas au complémentaire de l'ensemble dénoté par « *les gens* », c'est-à-dire à lui-même, ce qui est contradictoire avec l'implication de « *je sais que p* » par « *les gens savent que p* ».

Enfin, on peut expliquer pourquoi le discours rapporté paraît suspendre la factivité des prédicats⁷ :

- (23) a. Marie sait que son mari lui est fidèle => son mari lui est fidèle
 b. Marie dit qu'elle sait que son mari lui est fidèle ≠> son mari lui est fidèle.

Car, dans ce cas, c'est le locuteur du discours rapporté (et non *l₀*) qui prend en charge (accorde) la modalité intrinsèque au prédicat de la complétive⁸. Cela revient à dire que ce n'est pas « *savoir que* » qui change de valeur dans ce contexte, mais uniquement le locuteur responsable de la prise en charge.

7. Cf. Karttunen (1973), Mørdrup (1975).

8. Cette analyse se trouve confirmée par le fait que la négation (descriptive) du verbe *dicendi*, indiquant que le discours n'est pas attribué à autrui, ne suspend pas la factivité : « Marie ne dit à personne qu'elle sait que son mari lui est fidèle » => son mari lui est fidèle.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- APOTHELOZ, Denis, 2003 : « La rection dite “faible” : grammaticalisation ou différentiel de grammaticité ? », *Verbum* XXV, 3, p. 241-262.
- AYER, Alfred Jules, 1956: *The Problem of Knowledge*, Londres, Macmillan.
- BALLY, Charles, 1932 : *Linguistique générale et linguistique française*, Paris, Leroux.
- BERNDT, Rudolf, 1991: « Fact or not fact – that is the question in the semantic interpretation of gerundive nominals », In: V. Damir & D. Kalogjiera (éds), *Languages in Contact and Contrast*, Berlin, New York, Mouton-De Gruyter, p. 41-60.
- BRUNOT, Ferdinand, 1922 : *La pensée et la langue*, Paris, Masson.
- CHILSOM, Roderick, 1957: *Perceiving: a Philosophical Study*, Ithaca, New York, Cornell U. P.
- CULIOLI, Antoine, 1990 : *Pour une linguistique de l'énonciation* t. I, Gap, Ophrys.
- DENDALE, Patrick et COLTIER, Danielle, 2005 : « La notion de prise en charge ou de responsabilité dans la théorie scandinave de la polyphonie linguistique ». In : J. Bres *et al.* (éds), *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*, Bruxelles, De Boeck-Duculot, p. 125-140.
- DESCOMBES, Vincent, 2004 : *Le complément de sujet*, Paris, Gallimard.
- DUCROT, Oswald, 1972 : *Dire et ne pas dire*, Paris, Hermann.
- DUCROT, Oswald et CAREL, Marion, 2006 : « Description argumentative et description polyphonique : le cas de la négation ». In : L. Perrin (éd.), *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, Université de Metz, Recherches Linguistiques 28, p. 215-241.
- ÉGRÉ, Paul, 2004 : *Attitudes propositionnelles et paradoxes épistémiques*, Thèse de l'Université Paris 1.
- ÉGRÉ, Paul, 2008: « Question-Embedding and Factivity », *Grazer Philosophische Studien* 77, p. 85-125.
- ENGEL, Pascal, 2007 : *Va savoir! De la connaissance en général*, Paris, Hermann.
- ENJALBERT, Patrice, 1989 : « Notes préliminaires à une théorie opérationnelle du sens », *Intellectica*, 8, p. 109-159.
- FRANCKEL, Jean-Jacques et LEBAUD, Daniel, 1990, *Les figures du sujet*, Gap, Ophrys.
- GARDIES, Jean-Louis, 1979 : *Essai sur la logique des modalités*, Paris, PUF.
- GOLDBERG, Adele, 2010: « Verbs, Constructions and Semantic Frames ». In: M. Rappaport Hovav, E. Doron et I. Sichel (éds), *Lexical Semantics, Syntax and Event Structure*, Oxford, O.U.P.
- GOSSELIN, Laurent, 2010 : *Les modalités en français. La validation des représentations*, Amsterdam, New York, Rodopi.
- HENDRICKS, Vincent & SYMONS, John, 2009: « Epistemic Logic ». In: E. N. Zalta (éd.), *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, <http://plato.stanford.edu/archives/spr2009/entries/logic-epistemic>.

- HINTIKKA, Jaakko, 1962: *Knowledge and Belief. An Introduction to the Logic of the two Notions*, Ithaca, New York, Cornell U. P.
- KARTTUNEN, Lauri, 1973: « Presuppositions of Compound Sentences », *Linguistic Inquiry* IV, 2, p. 169-193.
- KIPARSKY, Paul & KIPARSKY, Carol, 1970: « Fact », In: M. Bierwisch & K. E. Heidolph (éds), *Progress in Linguistics*, Mouton, The Hague, 143-73.
- KRONNING, Hans, 2009 : « Polyphonie, constructions conditionnelles et discours rapporté », *Langue Française* 164, p. 97-111.
- LEMMON, Edward John & SCOTT, Dana, 1977: *An Introduction to Modal Logic*, Oxford, Blackwell.
- LENZEN, Wolfgang, 2004: « Epistemic Logic », In: I. Niiniluoto, M. Sintonen & J. Volenski (eds), *Handbook of Epistemology*, Dordrecht, Kluwer, p. 963-984.
- MILNER, Jean-Claude, 1978 : *L'amour de la langue*, Paris, Seuil.
- MARTIN, Robert, 1987 : *Langage et croyance*, Bruxelles, Mardaga.
- MOORE, George Edward, 1962: *Commonplace Book*, Londres, Allen & Unwin.
- MØRDRUP, Ole, 1975 : « Présuppositions, implications et verbes français », *Revue Romane* 10, p. 125-157.
- NØLKE, Hennig, 1994 : *Linguistique modulaire : de la forme au sens*, Louvain, Paris, Peeters.
- PELTOLA, Rea, 2011 : *Cohésion modale et subordination*, thèse de l'Université d'Helsinki.
- PIETRANDREA, Paola, 2010 : *Constructions grammaticales et discours*, Dossier d'HDR, Université Paris 3.
- SCHNEDECKER, Catherine, 2012 : « *Tout le monde, tous, (tous) les gens*: relations sémantiques entre des expressions dénotant la totalité /+hum/ ». In : Actes du colloque « *Relations, Connexions, Dépendances* », Caen 17-18 mars 2011.
- VET, Co, 1994 : « *Savoir et croire* », *Langue Française* 102, 56-68.
- WILLIAMSON, Timothy, 2000: *Knowledge and its limits*, Oxford, O.U.P.